



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

PROJET DE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 6 Octobre 2020

La séance est ouverte à 20h.

Tous les conseillers municipaux sont présents.

Le Maire précise que la séance sera enregistrée sur audiophone pour faciliter la rédaction du compte-rendu.

- Nomination d'un secrétaire de séance : Monique CHABOT-LACHAL est nommée secrétaire de séance.
- **Approbation et signature** du compte-rendu de la réunion du mardi 9 Septembre 2020 avec les modifications suivantes :

Point n°7 : indemnité de fonction des élus : il faut remplacer « Monique CHABOT-LACHAL » par « les 4 membres de la liste » restent opposés au vote de l'enveloppe maximale pour l'indemnité du maire des adjoints et conseillers délégués, car ils ont déjà indiqué qu'ils souhaitaient que l'enveloppe reste identique à celle qui existait avec seulement 3 adjoints.

Point n° 11 : informations diverses : membres de la commission de contrôle des élections : il faut remplacer Régine CHARLES par Rachel GIRARD (erreur de transcription).

Monique CHABOT-LACHAL demande que le point n°6 « signature d'une convention avec le CAUE pour l'accompagnement de projets urbain » soit retiré et reporté à une séance ultérieure pour des raisons de fond et de forme. Elle précise que le protocole n'a pas été joint à la note de synthèse, qu'elle est allée à la mairie le mardi matin pour le demander (en fait, il a été envoyé par mail à 13h26), que le projet n'a pas été travaillé en amont avec la commission urbanisme. De plus, après une rapide lecture, ce projet comporte déjà des points très précis (projets d'une nouvelle salle des fêtes et une résidence senior type MARPA avec leur lieux d'implantation) qui ne correspondent pas à la démarche demandée au CAUE et en revanche ne comporte rien sur la maison médicale. Des dates indiquant début septembre sont déjà fixées

Le Maire précise que ce projet de convention a été sommairement présenté à la commission bâtiment lors d'une réunion et qu'elle avait donné un accord de principe. Il regrette de devoir reporter cette question mais accepte d'annuler ce point de l'ordre du jour de la séance.

Délibérations prises à la majorité par les membres du Conseil Municipal pour :

- **Règlement intérieur du conseil municipal :** Michel PERRIN donne lecture de l'intégralité du règlement intérieur du Conseil Municipal, document rendu obligatoire par l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales. Quelques modifications sont apportées à la demande de Monique CHABOT-LACHAL, pour le groupe Agir avec vous.

Approbation de ce règlement à l'unanimité avec les modifications suivantes en bleu :

CHAPITRE I : dispositions obligatoires du règlement intérieur

Article 1 : consultation des projets de contrat de service public (article L2121-12 du CGCT)

Les projets de contrat de service public sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la mairie, du mardi au samedi de 9h à 12h, à compter de l'envoi de la convocation et pendant 3 jours FRANCS précédant la séance du conseil municipal concernée.

Article 4 : préparation du budget

La commission finances élargie au maire, adjoints et conseillers délégués se réunit 2 fois au cours du 1^{er} trimestre pour examiner le compte ADMINISTRATIF de l'année précédente et préparer le budget de l'année en cours.

CHAPITRE II : réunions du conseil municipal

Article 8 : accès aux dossiers (articles L2121-13 et L2121-13-1 du CGCT)

Les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers uniquement en mairie et aux heures ouvrables, durant les 3 jours FRANCS précédant la séance.

CHAPITRE IV : tenue des séances du conseil municipal

Article 13 : secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT)

Les auxiliaires de séance ne prennent la parole que sur invitation expresse du maire et RESTENT tenus à l'obligation de réserve.

Article 14 : accès et tenue du public (article L2121-18 alinéa 1^{er} du CGCT)

Ajout : LE PUBLIC EST AUTORISE A POSER DES QUESTIONS EN FIN DE SEANCE AVEC L'ACCORD DU PRESIDENT.

CHAPITRE V : débats et votes des délibérations

Article 18 : débats ordinaires

Ajout : TOUT CONSEILLER QUI A UN INTERET A AGIR DOIT SE RETIRER DE LA SEANCE PENDANT L'EVOCATION DU SUJET QUI LE CONCERNE.

Article 20 : votes (articles L2121-20 et L2121-21 du CGCT)

Il sera procédé au vote à bulletin secret SI 1/3 DES MEMBRES PRESENTS LE RECLAME.

CHAPITRE VI : comptes rendus des débats et des décisions

Article 22 : rédaction du compte-rendu (article L2121-23 du CGCT)

Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du compte-rendu de l'intégralité des débats sous forme synthétique et NON littéraire.

Article 23 : affichage du compte-rendu (article L2121-25 du CGCT)

Le compte-rendu est affiché à la mairie (panneau extérieur) et mis en ligne sur le site internet, dans le délai DE 8 JOURS.

L'intégralité du règlement intérieur modifié est joint au présent compte-rendu.

- **Signature d'une convention d'assistance à la prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion du Rhône :**
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de recensement et d'évaluation des risques professionnels définie par les articles R4121-1 et suivants du Code du Travail, Guy JOYET précise que le Centre de gestion du Rhône propose une assistance aux collectivités pour la rédaction du document unique de la commune qui permettra d'évaluer les risques professionnels et répertorier l'ensemble des risques professionnels et psychosociaux auxquels sont exposés les agents. Accord unanime du conseil. Le coût de cette mission est estimé à 4 140 € pour 9 jours de travail. Une demande de subvention a été demandée à la Caisse des Dépôts, elle devrait avoisiner les 3 440 €.
Accord unanime du conseil.
- **Signature d'une convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour l'année 2021 :** Jean-Michel COQUARD précise que cette convention permet à la commune de pouvoir conduire des chiens errants ou en divagation, ou des chats à la fourrière après les avoir capturés. Le coût est de 0.60 € par an et par habitant, soit un coût de 978.60 € pour 2021. Accord unanime du conseil.
- **Signature d'une convention avec le Conseil d'Urbanisme, d'Architecture et de l'Environnement (CAUE) pour l'accompagnement des projets urbains :** sujet retiré de l'ordre du jour comme indiqué en début de séance.
- **Protocole transactionnel suite au licenciement d'un agent communal :**
Suite au licenciement d'un agent communal, Pascal GIRAUD donne lecture du protocole transactionnel proposé par les avocats de l'agent et de la commune. Ce protocole présente les conditions de l'indemnisation de l'agent suite au manquement de la commune dans son classement administratif : une partie correspond aux salaires qui auraient dû lui être versé pendant sa période d'arrêt de travail et une partie pour indemniser le préjudice moral subi par l'agent, soit un montant total de 35 000€. Le protocole est soumis au vote du conseil. Il est accepté à la majorité des voix avec 15 voix pour, 3 voix contre (Edith MICHALLET, Jeremmy SAILLANT et Daniel MICHALLET), Monique CHABOT-LACHAL indique ne pas prendre part au vote.
- **Compte-rendu des adjoints et conseillers municipaux délégués :**

Travaux :

Guy JOYET précise que le court de tennis est terminé et que l'association est très satisfaite de cette réalisation.

Commission communale des impôts directs : Guy JOYET donne lecture de la liste des personnes retenues par le service des impôts :

Titulaires : Monique CHABOT-LACHAL, Michel PERRIN, Rachel GIRARD, Guy GRIOT, Ghislaine FERRIERE, Cédric GIRAUD

Suppléants : Bruno BISSUEL, Véronique BONDENAT, Maurice BERTHOLLIER, Annie COLLOMB, Christian MAYOUD, Flora HALEGUA.

CCAS : Guy JOYET donne la liste des élus et des membres extérieurs au conseil municipal qui compose le Centre Communal d'Actions Sociales : Guy JOYET, Michel PERRIN, Rachel GIRARD, Ghislaine FERRIERE, Annie COLLOMB, Edith MICHALLET, Michèle TRICAUD, Aline BERTHOLLIER, Jean GUILLOT, Aimé COQUARD, Guy GRIOT.

Travaux SYDER : Pascal GIRAUD précise que les travaux d'extension du réseau électrique « Route de Savigny » sont terminés (suppression de fils qui traversaient la route départementale) et que ceux de la Route d'Ancy sont programmés pour le 19 Octobre 2020 pour alimenter les lots concernés.

Cantine : commande de petits matériels et changement d'un mitigeur sur une plonge.

Fournisseur de la cantine : Le Gaec BERCHOUD ne souhaite plus fournir la cantine et sera remplacé par Mme CHAVEROT de Saint Forgeux. Les autres fournisseurs restent inchangés.

Affaires scolaires et petites enfances :

10 candidatures reçues pour le remplacement des agents partis en retraites ou en arrêt maladie. Ont été retenues :

Mme CHEVRET de 11h30 à 13h30 : accompagnement des enfants et service cantine

Mme ROUWENS de 11h30 à 17h30 : garderie, cantine, dortoir, nettoyage, dortoir et étude

Remplacement de Mme MOURIN (en arrêt) par Mme CHUITEL

Remplacement de Mme CHARBONNIER (en arrêt) par Mme BEAUMONT

Appel à l'entreprise DUPEUBLE pour nettoyage réfectoire/sanitaires/entrée cantine et à l'entreprise LEROY pour les classes/sanitaires en remplacement de Mme MAGAT (arrêt maladie).

Garderie du mercredi : plusieurs familles ont demandé si un mode de garde pouvait être proposé par la commune le mercredi après-midi. A ce jour, il n'y a rien de proposé. Un tel dispositif nécessiterait l'utilisation de la salle polyvalente avec du personnel encadrant. Pascal GIRAUD propose de faire un sondage pour connaître les besoins précis des familles par tranches d'âges.

Urbanisme : Pascal GIRAUD informe le Conseil Municipal que le recours contentieux déposé contre la commune pour les terrains de M. GAUTIER et M. ROLLIN au lieudit « la Voisinée » a été jugé par Tribunal administratif qui a rejeté le recours et validé les autorisations délivrées.

Pigeons : problème de pigeons sur le village. Une réflexion doit être menée pour voir ce que l'on peut faire.

Associations :

Régine CHARLES fait le compte-rendu des assemblées générales :

- L'entraide Tararienne : nouveau nom « L'Entraide » avec 150 salariés, 60 bénévoles.

Interventions sur le canton de Tarare (dont St Romain), L'Arbresle, Bois d'Oingt pour soins infirmiers, alzheimer, garde de nuit, portage de repas.

Projet : acquisition du bâtiment EDF situé à proximité du siège.

A la recherche de personnel (aide à domicile).

- Epi'Autre : 250 foyers sur canton de Tarare et Alentours bénéficient de l'épicerie sociale, accueil personnalisé, organisation d'ateliers. Augmentation de 8% de la fréquentation aux alentours.

Situation financière préoccupante, avec beaucoup de charges. Recherche des bénévoles. Rapport d'activité consultable.

- Emmaüs : 3 sites sur Tarare, Lozanne et Cours la Ville. Bilan satisfaisant.
- Tennis Club du Popey : 170 adhérents (3/4 de St Romain), satisfaits du 3eme cours de tennis. Bilan positif. Projet en octobre : après-midi découverte avec des rencontre de jeunes en situation de handicap.

L'APEL de Lycée Notre Dame de Bel Air de Tarare a adressé une lettre de remerciements au conseil pour l'attribution d'une subvention.

Salles communales : suite à la réouverture des salles communales depuis le 15 Septembre, la commune a mise en place un protocole d'utilisation lié au Covid-19. Régine CHARLES remercie les Présidents d'associations qui ont été très coopératifs et qui respectent ce règlement.

Il est demandé aux responsables d'activités de veiller à ce que la porte d'entrée de la salle polyvalente soit bien fermée à clés quand ils quittent la salle.

Communication : Géraldine NIL présente les 4 devis reçus pour l'impression du bulletin municipal et de l'agenda :

Imprimerie Chaverot : 3 621€

Imprimerie Barlerin : 4 527 €

Imprimerie du Viaduc Print : 4 961 €

ITS Taraprint : 3 415€

ITS Taraprint est retenu. Accord unanime du Conseil.

Géraldine NIL précise qu'elle a envoyé par mail aux 19 élus, dans le bulletin et invite les élus à lui transmettre observations et/ou oublis éventuels.

Finances : Michel PERRIN précise qu'il a engagé une négociation des emprunts : une réponse de DEXIA avec une pénalité de 13 400€ (intérêts restants 11 000€) Aucun intérêt pour la collectivité car pénalité trop élevée.

Recensement de la population : Michel PERRIN précise qu'il a été missionné pour s'occuper du recensement de la population qui a lieu tous les 5 ans ; il se déroulera sur St Romain du 21/01 au 20/02/2021. 3 agents recenseurs ont été recrutés (G.CHEVRET, G.DEBILLY G.GRIOT) pour effectuer ce travail. Il est rappelé que le recensement est obligatoire et confidentiel et contribue au calcul des dotations de la commune proportionnellement au nombre d'habitants.

Les habitants seront contactés par courrier et invités à se recenser sur internet. Le questionnaire papier sera toujours possible.

Voirie :

Jean-Michel COQUARD informe qu'il a rencontré la SNCF pour un diagnostic du passage à niveau des Arthauds (PN21) : proposition de repeindre les bordures blanches et de sécuriser le carrefour Route de la Savoie/Basse Croisette. La commission propose de mettre « un cédez le passage » au niveau de la route de la Savoie pour que les véhicules venant de la Basse Croisette soient prioritaires. Accord du conseil.

Ordures ménagères : Jean-Michel COQUARD a rencontré le Vice-Président de la COR en charge des ordures ménagères pour échanger sur le ramassage des déchets. Un aménagement sera fait au point de collecte au lieu-dit « les Fenouillets » avec un aménagement en enrobé ainsi qu'une barrière pour limiter odeurs et dispersion des ordures. Un devis a été chiffré et envoyé à la COR pour prise en charge des travaux qui seront réalisés par les agents.

Le point de collecte d'Ordilly a été aménagé suite au don de terrain par la famille LACOUR/GUILLOT.

Le Maire remercie cette famille pour ce don à la collectivité à titre gratuit.

Daniel MICHALLET s'interroge sur la nécessité de laisser 2 conteneurs sur le parking de la Gare. La réponse donnée : ils ont utiles pour le Restaurant et la Boulangerie de la Gare.

Parking de la Gare : les travaux paysagers sont en cours de finalisation.

Marché : la commission s'est réunie pour travailler sur l'abri bois prévu pour la vente en casiers. 3 devis ont été demandés et seront présentés prochainement.

Voirie intercommunale : prochaine rencontre avec M DUBUISSON de la COR et Vice-Président M DUBESSY, pour travaux sur la Route des Vignes : participation espérée de la COR selon le montant accordé, ce projet pourrait se faire cette année ou en 2021.

Chemineurs piétons : Route de Savigny : pose des dernières barrières terminée.

Route des Sœurs : enrobé-stoppé cause intempéries.

Négociations avec M DEGORS en cours.

Une demande a été faite pour le financement du projet de cheminement piétons depuis la zone de la Maladière jusqu'à la Turdine.

Entretien des salles : les agents communaux font l'entretien des salles communales suite à la mise en place du protocole Covid 1h à 2h par jour.

Abri bus du Chillon : demande en cours.

Glissière de sécurité Route d'Ancy : demande en cours.

Stationnement Place du Popey : le stationnement interdit n'est pas respecté par les riverains le mardi après-midi sur la Place du Popey : une verbalisation des véhicules est envisagée.

Achat de véhicule : Jean-Michel COQUARD présente des photos du nouveau camion des agents communaux.

Bâtiments :

Cédric GIRAUD informe des travaux en cours :

Gouttières à la Chapelle de Clévy et à l'école.

Réparation des jeux d'enfants en cours.

Des travaux d'isolation sont à prévoir dans le logement locatif « Place du Popey » et à l'école : devis en cours

Annnonce des déclarations préalables et des permis de construire par la secrétaire de mairie.

- Questions et informations diverses :

Questions de Monique CHABOT-LACHAL :

- Où en est le forfait communal pour l'OGEC ? en cours, une réunion prévue avec OGEC le 13/10.
- Qu'en est-il pour la ferme Dubessy et la création d'un groupe de travail, envisagé lors de la dernière réunion du CM ? Il est rappelé que c'est la SAFER qui est décisionnaire du candidat et non la commune.
- Station d'Épuration de la Maladière : quelles démarches ont été entamées auprès de la COR suite au signalement du problème d'odeurs ? la commune n'a plus la compétence assainissement, c'est la COR qui se charge de ce point. D'après la COR, cette station est conforme. Dans le projet de PLU, une réserve avait été prévue pour déplacer cette station mais la COR reste décisionnaire.
- Une réunion de la commission urbanisme est demandée.
- Est-ce que la délibération du 7/11/2019 prise pour la création de poste d'agent administratif a bien été transmise au Centre de gestion ? vérification auprès de la secrétaire générale.

Questions de Jeremmy SAILLANT :

- Qu'en est-il du pot de départ à la retraite de Thérèse BRUYERE et Marie-Thérèse BONIN et de la réunion de présentation du personnel ? à voir en fin d'année avec le pot du personnel si possible.
- Contact avec la SNCF ? Le maire indique qu'il a pris contact avec la SNCF mais n'a pas pu joindre d'interlocuteur. Il va relancer.

Questions diverses :

- M TSCHERTER interpelle le maire sur le communiqué de presse de SMADEOR du 1^{er}/09. Il évoque que le collectif Quicury ne refuse pas l'installation d'entreprises locales mais il considère que FRESENIUS n'est pas une entreprise locale. Le maire indique ne pas avoir participé à ce communiqué.
- M TSCHERTER demande à la commune si un projet de plantation de haies ou d'arbres est envisagé avec la Fédération de la chasse ou les agriculteurs ? Le Maire invite M TSCHERTER à se rapprocher de la Société de Chasse Locale et du Syndicat Agricole pour voir ce qui peut être envisagé. Véronique BONDENAT précise que les Maisons Familiales ont engagé une réflexion avec les agriculteurs.
- Il est demandé par Mme MAINAND pourquoi la borne incendie du Thinot a été supprimée ? Pascal GIRAUD précise que les bornes incendie sont contrôlées chaque année par le SDMIS et qu'elles sont à la charge de la commune. Une borne incendie peut être supprimée si elle est défaillante à condition qu'il y ait une réserve d'eau à proximité. Il y a un contrat avec SUEZ pour la maintenance suivant devis.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 3 novembre 2020 à 20h00
La séance est levée à 22h